



Coopération décentralisée

**APPEL A PROJETS 2021
« COOPERATION INTERNATIONALE SEINE-EURE »
ASSOCIATIONS LOCALES DE SOLIDARITE INTERNATIONALE**

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Date limite de dépôt des dossier

1^{ère} session : 15 septembre 2021

2^{ème} session : 15 octobre 2021

Le dossier complet doit être transmis à :

Monsieur le Président

Direction des Transitions de l'Agglo Seine-Eure

avec la mention « Appel à projets COOPERATION INTERNATIONALE SEINE-EURE 2021 »

1 Place Thorel

27400 LOUVIERS

- *par courrier postal (cachet de la poste faisant foi)*
- *dépôt papier contre récépissé au siège de l'Agglo Seine-Eure, 1 Place Thorel - 27 Louviers*
- *par courriel à l'adresse suivante : laure.bastide@seine-eure.com copie sandrine.maure@seine-eure.com*

NOTICE D'AIDE

Dans le cadre de ses actions de coopération décentralisée, l'Agglo Seine-Eure lance un appel à projet d'initiatives de solidarité internationale pour l'année 2021. Cet appel à projet a pour objectif d'accompagner des projets de coopération portés par des associations du territoire en cohérence avec les politiques de l'intercommunalité et des communes. Il vise le développement de projets structurants et durables en faveur des pays en développement ou émergents. Il participe des valorisations et des échanges des savoirs et savoir-faire.

Les projets doivent contribuer, à l'échelle locale, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par les Etats membres des Nations Unies en 2015, en encourageant les acteurs associatifs du territoire à participer activement à la solidarité internationale.

Au nombre de 17, ils fixent une feuille de route internationale pour le développement durable. Elle porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

Constitution du dossier :

- Fiche synthétique de projet datée et signée
- Un dossier de présentation de projet
- Un courrier signé du Président de l'association adressé à Monsieur le Vice-président chargé de la coopération décentralisée, précisant l'intitulé du projet, le pays et la région concernés, le coût prévisionnel et le montant de la subvention demandée
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Une copie des Statuts de l'association, le numéro de SIRET et l'extrait du JO prouvant la création de l'association, la composition du conseil d'administration avec nom et fonction des membres.
- Le budget prévisionnel de l'organisme pour l'année en cours et les comptes du dernier exercice.
- Le demandeur peut, si besoin, compléter sa demande par une note descriptive de son expérience dans les zones et domaines d'intervention du projet.
- Toute pièce que le demandeur pourra juger utile d'annexer à sa demande

Instruction des dossiers :

Une seule demande par association et par an est acceptée.

Les dossiers sont instruits par la Direction des Transitions de l'Agglo Seine-Eure. Le dossier pourra faire l'objet d'une demande de compléments si nécessaire.

Tout dossier incomplet à la date limite de réception des dossiers ou parvenu hors délai ne sera pas retenu.

Les dossiers répondant aux critères d'éligibilité sont soumis pour avis à la **Commission Coopération Internationales**, composée d'élus communautaires et municipaux, qui pourra demander aux porteurs de projet de fournir des renseignements complémentaires et/ou de venir présenter leurs dossiers en séance.

Sur proposition de la commission, le **Conseil Communautaire de l'Agglo Seine-Eure** est ensuite amené à délibérer.

Les porteurs de projets sont informés par courrier, à l'issue de la réunion du Conseil Communautaire des suites réservées à leur demande.

Sont autorisés à déposer un dossier :

Les Associations loi 1901, dont le siège social est situé dans le Territoire de l'Agglo Seine-Eure et qui justifient d'une expérience en matière de solidarité internationale.

La subvention est affectée à un projet défini. Elle n'a pas vocation à soutenir les frais de fonctionnement des organismes soumissionnaires.

A titre indicatif, sont exclues de l'appel à projet,

- les demandes de bourses d'études, stages à l'étranger
- les demandes à caractère humanitaire (envoi de produits alimentaires, de médicaments, ...).
- les demandes d'aide pour le fonctionnement des organismes

Critères de sélection des projets :

- Thématiques : eau potable et assainissement, gestion des eaux pluviales, déchets, adaptation au changement climatique, éducation, ... (liste non exhaustive)

Pour l'ensemble des demandes, une attention particulière sera accordée à :

- l'identification claire des besoins
- l'ancrage local du projet, l'effet structurant pour le territoire et/ou les populations concernées
- la prise en compte de l'égalité des genres, le volet éducation
- les garanties de viabilité et de pérennité du projet
- la mise en place d'indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs
- l'adéquation des moyens humains et ressources mobilisés à la mise en œuvre du projet
- au caractère innovant du projet
- la capacité du porteur de projet à mobiliser d'autres co-financeurs et/ou des partenariats
- la prise en compte des objectifs de développement durable ODD

Le projet doit prévoir une restitution de l'action et l'élaboration d'un compte rendu technique et financier de l'action. L'association pourra être amenée à venir présenter son projet devant les élus de l'Agglo Seine Eure.

Le projet devra justifier de l'intérêt local, en comportant un volet de sensibilisation et/ou en développant des valeurs de solidarité, de participation citoyenne sur l'Agglo Seine-Eure.

Critères portant sur le financement du projet :

Seuls les projets non engagés à la date du dépôt de la demande sont éligibles.

Le taux de participation de l'Agglomération est plafonné à 50% des dépenses éligibles de l'opération.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

La Direction des transitions – Agglo Seine-Eure

- Laure BASTIDE, Direction (02 32 63 63 16 – 06 10 59 62 36 / laure.bastide@seine-eure.com)
- Sandrine MAURE, assistante administrative (02 32 63 63 18 / sandrine.maure@seine-eure.com)

FICHE SYNTHETIQUE (à remplir et à signer)

1. IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET

Nom de l'association :

.....

N° déclaration en préfecture : Date de déclaration :

Président(e) :

Nombre d'adhérents :

Adresse du siège social :

Code postal & Ville :

Téléphone :

Courriel :

Responsable du projet :

Téléphone : Fax :

Courriel :

Attention : tout changement de coordonnées doit être signalé par écrit à l'Agglomération Seine-Eure pour le bon suivi de vos projets.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Intitulé du projet :

Thématique d'intervention :

Lieu de mise en œuvre (précisez le pays – la région – la localité) :

Coût total du projet :

Subvention sollicitée auprès de l'Agglomération :

Autres subventions demandées :

- Nom de l'organisme :Montant :

- Nom de l'organisme :Montant :

Part d'autofinancement :

3. CALENDRIER

Date de démarrage de l'action :

Date de fin de l'action :

Merci de joindre un planning détaillé des différentes phases de projet.

1. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET PRESENTE

Publics ciblés / bénéficiaires :

Objectifs du projet :

Modalités de mise en œuvre :

Conditions de pérennisation :

Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs) :

- Qualitatifs :

- Quantitatifs :

2. PARTENARIATS SUR LE PROJET

En France et à l'étranger

Nom du partenaire	Typologie (association, collectivité, ...)	Contribution apportée (financière, technique, plaidoyer, ...)

6. EXPERIENCE DU PORTEUR DE PROJET

Actions déjà réalisées (liste) :

7. BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

7.1 Nature et objet des postes de dépenses :

Dépenses	MONTANT EN €
TOTAL	

7.2 Nature et objet des postes de recettes :

Recettes	MONTANT EN €
TOTAL	

Attention : les deux tableaux (dépenses et recettes) doivent impérativement être équilibrés (les mêmes totaux)

La subvention de € demandée à l'Agglomération Seine-Eure représente% du montant total des recettes attendues.

Fait à

Le

Nom/Fonction et signature